## L'islam ou la nouvelle venue

Avec près de six millions<sup>1</sup> de fidèles et près de deux mille cinq cents mosquées, l'islam est aujourd'hui la deuxième religion en France. Elle est la dernière venue des grandes traditions religieuses. Pourtant, ces rapports au territoire français sont anciens.

Au Moyen Age, les Sarrazins effectuent de fréquentes razzias. La Corse est touchée en 704, puis à plusieurs reprises entre 806 et 830. En 717, les Omeyyades franchissent les Pyrénées orientales. La Septimanie est occupée de 719 à 759. Son wali (gouverneur) est établi à Narbonne, capitale de l'ultime province wisigothique. Carcassonne, Béziers et Nîmes sont prises en 725. Dans le même temps, des razzias sont menées à Avignon, Lyon et Autun. Elles s'étendent à Luxeuil en 731, puis Bordeaux et Sens l'année suivante. Les Sarrazins sont défaits à Poitiers en octobre 732 ou 733 par Charles Martel allié aux Aquitains. Cette bataille marque la limite de leur expansion dans la France actuelle. Cependant, ils restent installés dans plusieurs cités provençales jusqu'en 739. Au mitan du  $10^e$  siècle, des Sarrazins se fixent dans les Alpes et notamment dans la vallée de l'Arc. Enfin, ils s'établissent à Fraxinet dans le massif des Maures entre 889 et 974.

Le 4 février 1536, François 1<sup>er</sup> conclue avec Soliman le Magnifique le traité des Capitulations qui permet aux navires français de commercer avec les ports ottomans et confie à la France la protection des Lieux Saints de Jérusalem. En 1543, François 1<sup>er</sup> autorise le corsaire ottoman Barberousse à abriter sa flotte à Toulon pour la saison hivernale, non sans avoir ordonné à la population d'abandonner la cité sous peine de pendaison. Les pirates musulmans multiplient les razzias sur les côtes provençales. Des habitants sont capturés et souvent vendus comme esclaves. En 1608, Henri IV arme des bateaux destinés à combattre les pirates qui sévissent sur les côtes françaises.

Entre 1609 et 1611, plusieurs dizaines de milliers de Morisques expulsés du royaume d'Espagne trouvent refuge dans le sud de la France. Un grand nombre gagne le Maghreb, les autres se fondent au sein de la population locale. Le 22 février 1610, Henri IV permet de vivre en France à ceux qui « veulent faire profession de la religion catholique pourvu qu'ils s'établissent au-delà de la Garonne et de la Dordogne ». A partir 1830 et la prise d'Alger, la colonisation entraîne l'intégration à la France de territoires musulmans.

Durant la Première Guerre mondiale, plus de cent trente mille maghrébins viennent travailler en France métropolitaine. Dans les années 1920, la population musulmane est estimée à cent vingt mille nord africains dont près de cent mille Algériens. En 1936, les musulmans sont environ deux cent mille.

1

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les statistiques varient. 4,1 millions selon une étude effectuée en 2019 par l'Observatoire de la laïcité. En 2010, l'Insee estime à 8% les musulmans dans la population française. En 2016, le *Pew Research Center* estimait les musulmans à 5,7 millions, soit 8,8 % de la population. La grande majorité des musulmans de France est sunnite.

Inaugurée le 16 juillet 1926 par le président de la République Gaston Doumergue et le sultan du Maroc Moulay Youssef, la grande mosquée² de Paris témoigne de la reconnaissance de la France aux quatre cent cinquante mille combattants musulmans de la Grande Guerre. Dans son allocution, le chef de l'Etat célèbre l'amitié franco-musulmane scellée dans le sang sur les champs de bataille et rappelle que la République protège toutes les croyances. Le lieu de culte est financé par l'Etat français selon la loi³ du 19 août 1920. Une subvention de cinq cent mille francs est affectée à la construction d'un institut musulman de sept mille cinq cents mètres carrés comprenant une salle de prière, une bibliothèque, une de conférences et des jardins. Doté d'un minaret haut de trente-trois mètres, il est érigé dans le 5° arrondissement, à l'emplacement de l'hôpital de la Pitié et non loin du Jardin des plantes. La première pierre est posée le 19 octobre 1922. Le maréchal Hubert Lyautey, l'un des artisans de ce chantier, déclare alors : « quand s'érigera le monument que vous allez construire, il ne montera vers le beau ciel de l'Ile-de-France, qu'une prière de plus dont les tours catholiques de Notre-Dame ne seront point jalouses. »

Les musulmans algériens obtiennent la citoyenneté française le 20 septembre 1947. Au mitan du 20<sup>e</sup> siècle, le besoin de main-d'œuvre nécessaire à la reconstruction de la France génère une forte immigration qui s'amplifie encore dans les années 1960 avec la croissance économique et l'arrivée des harkis rapatriés au lendemain de l'indépendance algérienne. L'immigration pour motif économique est officiellement stoppée en juillet 1974. Cependant, à partir de 1976, le regroupement familial donne une nouvelle ampleur à la population musulmane établie en France.

Au lendemain de la marche pour l'égalité et contre le racisme, dite « marche des Beurs » qui traverse la France de Lyon à Paris du 15 octobre au 3 décembre 1983, les musulmans français aspirent à une représentation institutionnelle qui puisse porter leurs voix dans l'espace politique. Peu avant, en août, est fondée à Nancy l'Union des organisations islamiques en France (UOIF). Elle est rebaptisée en 1989 Union des organisations islamiques de France. En 2017, elle prend la dénomination de « Musulmans de France ». Longtemps, la grande mosquée de Paris exerce une domination sur l'ensemble du culte musulman en France. En 1990, Pierre Joxe installe le Conseil de réflexion sur l'islam de France, qui doit formuler des propositions relatives à l'organisation du culte musulman. A l'époque, 90% des imams sont étrangers.

Le 23 novembre 1997, Jean-Pierre Chevènement ministre de l'Intérieur en responsabilité des cultes affirme : « L'islam est une religion nouvelle en France. Avec environ quatre millions de résidents de culture musulmane, elle est rapidement devenue la deuxième religion du pays. La moitié des musulmans qui vivent sur notre territoire national sont français. La plupart des autres sont appelés à le devenir. Le gouvernement ne saurait s'en désintéresser. J'ai suivi avec attention et médité les efforts de plusieurs de mes prédécesseurs pour intégrer l'islam dans la communauté

\_

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> En 1916, une mosquée est installée dans le jardin colonial de Nogent-sur-Marne.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> La loi du 19 août 1920 déroge à celle du 9 décembre 1905 portant sur la séparation des Eglises et de l'Etat. Aussi, la construction et l'administration de la mosquée sont confiées le 19 août 1921 à une institution établie siège en Algérie, la Société des Habous des lieux saints de l'islam, fondée à Alger en février 1917 pour organiser le pèlerinage à la Mecque depuis l'Afrique du Nord.

nationale. J'ai le même objectif : aider à l'affirmation d'un islam français. Seulement, les difficultés qu'ils ont rencontrées m'incitent à la prudence. Il y a un paradoxe de l'Islam dans ses rapports avec la laïcité... Nous devrons parvenir à trouver les modalités pratiques de nos rapports, ce qui suppose l'existence d'un interlocuteur légitime, ou du moins considéré comme tel par le plus grand nombre. L'absence d'un clergé unifié et hiérarchisé ne doit pas être un obstacle insurmontable. L'État n'imposera pas ses choix. Ce n'est pas son rôle. Il agréera ceux qui lui seront proposés. Je m'adresse à ceux des musulmans qui sont ici présents et, à travers eux, à leurs coreligionnaires... Sachez en tout cas qu'il y a place pour l'islam à la table de la République. Ce n'est pas seulement un droit qui revient aux musulmans ; c'est une chance pour eux et pour la France de faire vivre, sur notre territoire, un islam moderne. »

Le 7 juin 2003 Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, créée le Conseil Français du Culte musulman (CFCM). Il a vocation à représenter les musulmans de France auprès des instances gouvernementales. Il intervient à propos de l'édification des mosquées, le commerce des aliments halal, la formation des imams, les aumôneries dans l'armée, les hôpitaux et les prisons, l'aménagement d'espaces funéraires dans les cimetières....

Le Conseil Français du Culte musulman s'inscrit dans une logique concordataire. Les membres de son conseil d'administration sont désignés par près de quatre mille grands électeurs représentant neuf cent quatre-vingt-quinze lieux de culte selon la superficie<sup>4</sup> de leurs locaux. Ce critère est bien curieux!

Les premières élections sont remportées par la Fédération nationale des musulmans de France (FNMF), proche du Maroc, qui obtient seize sièges sur quarante-et-un au conseil d'administration. La grande mosquée de Paris, proche de l'Algérie, en gagne six. L'Union des organisations islamiques de France, proche des Frères musulmans, treize. En vertu d'un accord préalable, la présidence revient à Dalil Boubakeur, recteur de la grande mosquée de Paris. Le Conseil français du culte musulman est traversé par des tensions de plus en plus fortes entre les différents courants de l'islam. Il souffre aussi d'un manque de représentativité. Près de la moitié des mosquées s'abstiennent lors du vote de 2012. Sept ans plus tard, le scrutin est remporté par l'Union des mosquées de France (UMF), une jeune fédération née en 2014.

Devenue française en 1841 Mayotte<sup>5</sup>, dont la population est à 95% musulmane, connaît une situation particulière. La charia y était appliquée en matière de justice civile jusqu'à l'obtention du statut de département d'outre-mer. Les cadis ou juges islamiques sont toujours intégrés à la magistrature locale.

L'intégration de l'islam au sein de la République suppose l'acceptation de la laïcité qui repose sur la séparation entre le temporel et le spirituel. Or, cette dissociation n'est pas dans l'identité musulmane. Il reste à l'islam d'opérer son aggiornamento. Le défi est rude!

3

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Le nombre des délégués élus aux conseils régionaux du culte musulman se calcule en fonction de la surface des lieux de culte : une salle de prière de cent mètres carrés donne droit à un délégué, une mosquée de plus de huit cents mètres carrés compte quinze délégués.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> La plus ancienne mosquée connue en France est celle de Tsingoni à Mayotte. Elle date de 1538.